



مَنْظَرُ الصَّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

مشروع قرار

PROJET DE RÉSOLUTION

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Septembre 2006

Cinquante-troisième session

Point 8 c) de l'ordre du jour

Stratégie régionale pour la gestion des connaissances à l'appui de la santé publique

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur la stratégie régionale pour la gestion des connaissances à l'appui de la santé publique¹ ;

Reconnaissant que le secteur des soins de santé s'appuie sur les connaissances et consomme beaucoup d'informations ;

Affirmant que la planification de la santé publique, la prise de décision, le suivi et l'évaluation et l'éducation sanitaire doivent reposer sur des bases factuelles ;

Préoccupé par les lacunes de connaissances et le manque de capacité à traduire les connaissances en actions concrètes ;

Reconnaissant les efforts déployés par certains États Membres pour élaborer des stratégies et des politiques concernant certains aspects de la gestion des connaissances ;

Conscient de la stratégie mondiale de l'OMS sur la gestion du savoir et de la résolution WHA58.28 sur la cybersanté ;

Soulignant la nécessité d'importants efforts systématiques pour gérer les connaissances dans le domaine de la santé publique et les mettre à la disposition des utilisateurs potentiels ;

1. **APPROUVE** la stratégie régionale pour la gestion des connaissances à l'appui de la santé publique ;

¹ Document EM/RC53/6

2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 2.1 à réaliser une analyse de la situation concernant les établissements chargés de la gestion de l'information et des connaissances, y compris les éditeurs, les bibliothèques, les centres d'information, les réseaux d'information, les centres des technologies de l'information et centres des médias, ainsi que les informations sur la santé disponibles sur l'Internet ;
- 2.2 à élaborer des stratégies nationales pour la gestion du savoir et la technologie de l'information dans le domaine de la santé publique, y compris une stratégie nationale sur la cybersanté ;
- 2.3 à mettre en route des activités et des projets nationaux pour la cartographie des connaissances, la mise en pratique des connaissances et le renforcement des capacités pour la gestion des connaissances ;
- 2.4 à promouvoir la mise en place de réseaux nationaux de professionnels et d'établissements de soins de santé ;
- 2.5 à élaborer une approche intégrée pour l'introduction de la technologie de l'information et des communications pour la santé publique ou la cybersanté ;
- 2.6 à collaborer étroitement avec le Bureau régional pour développer et maintenir le Réseau de connaissances pour la santé de la Méditerranée orientale (EMRKNNet).

3. **PRIE** le Directeur régional :

- 3.1 de poursuivre et soutenir les politiques de l'OMS pour la gestion et le partage des connaissances, en renforçant la publication et la diffusion, en promouvant la publication électronique, en développant le multilinguisme et en renforçant l'établissements de réseaux et la communication ;
- 3.2 de promouvoir et de catalyser le partenariat public-privé à l'appui des activités de cybersanté dans la Région ;
- 3.3. de fournir un appui technique aux États Membres pour formuler leurs politiques, stratégies et plans nationaux pour la gestion et le partage des connaissances, la création de connaissances, l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour la santé, les ressources humaines et la mise en pratique des connaissances ;
- 3.4 de développer et soutenir le Réseau de connaissances pour la santé de la Méditerranée orientale (EMKNNet) en collaboration avec les États Membres.